

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES

ANNÉE 2018



En application des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2018.

Table des matières

INTRODUCTION	3
1. DONNÉES TECHNIQUES	4
1.1. Le territoire et la compétence déchets en 2018	
1.2. Les ordures ménagères	
1.2.1. Modalités de pré-collecte	
1.2.2. Modalités de collecte	
1.2.3. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères	
1.2.4. Zoom sur le traitement	
1.3. Les déchets recyclables	
1.3.1. Modalités de collecte et de recyclage	
1.3.3. Les tonnages sortant du centre de tri	
1.3.4. Collecte des cartons professionnels	
1.4. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages	11
1.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets	12
1.5.1. Horaires d'ouverture et déchets acceptés	
1.5.2. Fréquentations des déchèteries	
1.5.3. Les quantités de matériaux déposées	
1.5.5. Les déchets des professionnels	
1.6. Les actions de prévention	
1.6.1. Les animations	
2. DONNÉES FINANCIÈRES	17
2.1. Le financement	
2.1.1. Le fonctionnement	
2.1.2. Zoom sur les recettes des Eco-organismes	
2.2. La facturation du service à l'usager	
2.3. Le coût du service pour l'habitant	
2.3.1. Présentation de la matrice 2018	
2.3.2. Zoom sur les coûts	
2.3.3. Zoom sur les recettes	
2.3.4. Bilan : Coûts aidés TTC	
3. SYNTHÈSE : RÉPARTITION DES QUANTITÉS ET DES COÛTS	
3.1. Répartition des quantités (tonnes et kg/habitant) *dont refus de tri	
3.2. Évolution du taux de valorisation des déchets	
3.3. Répartition des coûts	
3.3.1. Les charges en € HT par habitant	
3.3.2. Les recettes en € HT par habitant	
3.3.3. Les coûts aidés TTC	25
CONCLUSION	27

INTRODUCTION

2018 est la septième année de financement du service déchets par le biais de la redevance incitative.

C'est également la première année complète avec le contrôle d'accès sur les déchèteries. Cependant, les nombreux dysfonctionnements du système constatés tout au long de l'année n'ont pas permis un suivi optimal des sites.

L'augmentation continue de la population et du nombre de logements sur le territoire a engendré un allongement important de certaines tournées de collecte ayant conduit à une surcharge de travail importante pour les équipes de collecte. Pour 2019, une réorganisation de certaines tournées avec ajout d'une journée de collecte est nécessaire.

La création d'un poste d'agent de nettoyage des dépôts sauvages a permis un meilleur suivi de nos points d'apports volontaires et une augmentation du nombre de Procès verbaux.

Le présent rapport se présente en trois parties : les données techniques, les données financières et une synthèse.

Pour tous les calculs de ratio par habitant, conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le compte de population choisi est la population municipale (hors répartition des coûts par habitant – méthode Comptacoûts).

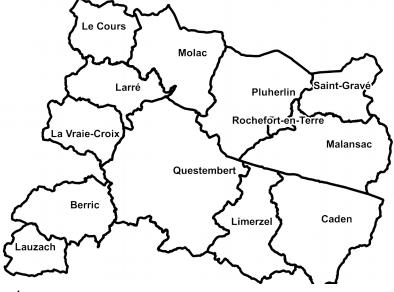
1. DONNÉES TECHNIQUES

1.1. Le territoire et la compétence déchets en 2018

Le territoire de la Communauté de communes est situé entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (à l'Ouest), De l'Oust à Brocéliande Communauté (au nord), Redon Agglomération (à l'Est), et Arc Sud Bretagne (au Sud).



Les communes composant la communauté sont Berric, Caden, Larré, Lauzach, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint Gravé et La Vraie Croix; ce qui représente 23668 habitants en population municipale (23024 en 2017 donc + 2,8 % et 20256 en 2010 donc + 16,8 %).



En 2018, le fichier d'usagers comptait environ 11 630 redevables, soit 11 090 particuliers et 540 professionnels et administrations (4,6%).

La compétence collecte des déchets est exercée en régie. Cela concerne la collecte des ordures ménagères, les collectes sélectives, le gardiennage des deux déchèteries (Kervault -Questembert et L'Epine – Limerzel) ainsi que le transfert des déchets déposés sur ces équipements.

Le service déchets effectue également la gestion de deux outils de traitement de déchets situés sur le site de l'Épine (Limerzel – 56 220) : la plate-forme de broyage et criblage des déchets végétaux et l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI).

Le transfert des déchets végétaux des plate-formes communales de Berric, La Vraie Croix et Le Cours vers la plate-forme de l'Epine est également réalisé en régie.

Le service a également en charge le suivi post-exploitation de l'ancienne décharge de l'Épine réhabilitée, conformément aux préconisations de l'arrêté préfectoral.

Depuis fin 2013, le service gère également l'exploitation de la plate-forme de stockage et rechargement du verre ménager située sur le site de Kervault à Questembert.

Le SYSEM:

Les compétences liées au traitement, à l'élimination et à la valorisation des déchets sont déléguées au Syndicat du Sud Est Morbihan (carte ci-contre).

Cela concerne les ordures ménagères depuis le quai de transfert de l'Épine et les déchets recyclables depuis le centre de tri de Vannes.

Depuis 2012, les ordures ménagères du territoire sont d'abord traitées par l'Unité de Valorisation Organique (ou UVO) du SYSEM à Vannes avant de partir en enfouissement.



En 2018, l'UVO a fait l'objet d'une grande réflexion sur son devenir et les optimisations possibles. Ce travail a abouti à la validation d'un scénario en fin d'année (montant des travaux estimé à environ 7 millions d'euros).

Ce scénario prévoit :

- une réhabilitation du bâtiment, de la ventilation et du traitement de l'air (qui permettront notamment d'améliorer les conditions de travail du personnel)
- une amélioration du process de tri préparation et affinage du compost (afin de faciliter et d'augmenter le compostage tout en améliorant la qualité)

Les travaux devraient débuter fin 2020.

Pour le centre de tri, une étude territoriale (à une échelle plus grande que le SYSEM) a été lancée en 2018 afin d'étudier les possibilités d'évolution du site dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri (obligatoire avant fin 2022). Le résultat de cette étude sera connu courant 2019.

1.2. Les ordures ménagères

1.2.1. Modalités de pré-collecte

Tous les foyers sont équipés d'un bac individuel pour la collecte des ordures ménagères selon la grille de dotation suivante :

1 à 3 personnes : bac 120 litres
4 à 6 personnes : bac 180 litres
7 personnes et plus : bac 240 litres

Pour les professionnels, la dotation se fait en fonction de la production de déchets. Deux autres tailles de bacs sont également proposées :

- bac 340 litres
- bac 770 litres

La collecte de ces bacs est proposée une semaine sur deux, à part en juillet et août où elle est hebdomadaire. Les usagers souhaitant faire vider leur poubelle doivent la présenter à la collecte sur un point de regroupement à proximité de leur habitation, ou devant leur porte pour les cas particuliers (route départementale ou voie dangereuse par exemple).

Pour les usagers qui n'ont pas la possibilité de prendre une poubelle (manque de place dans les hypercentres de Questembert et Rochefort-en-Terre) ou pour les résidences secondaires qui ne peuvent se conformer au calendrier de collecte, l'accès à des conteneurs en apport volontaire est proposé. Dans ces cas, l'identification se fait au moyen de clés magnétiques permettant de déposer des sacs à ordures ménagères d'une contenance de 30 litres.

En plus de ces équipements, en cas de surcroît de déchets occasionnel, l'achat de sacs rouges à ordures ménagères prépayés (2€) est proposé aux usagers dans certaines mairies et au siège de la communauté.

Après collecte, les ordures ménagères sont vidées sur la station de transfert de l'Epine à Limerzel puis transportées par un prestataire à l'Unité de Valorisation Organique de Vannes.

1.2.2. Modalités de collecte

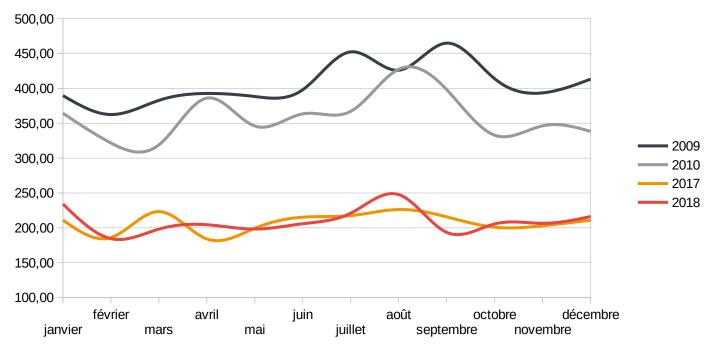
La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par des véhicules et du personnel communautaires. Une à deux bennes de collecte sont consacrées tous les jours à la collecte des ordures ménagères, l'équipage étant composé de deux agents (un chauffeur et un rippeur) qui tournent sur leurs postes.

13 tournées de collecte différentes sont réalisées par les équipes sur 2 semaines (hors juillet et août où les collectes sont doublées).

Afin d'aider la population à mieux comprendre le service, 15 calendriers de collecte différents sont distribués tous les ans dans les boîtes aux lettres des usagers.

Berric Campagne	Berric - Lauzach	Caden
Larré - La Vraie Croix	La Vraie Croix Campagne	Limerzel - Rochefort-en-Terre
Malansac 1	Malansac 2	Molac - Le cours
Questembert Campagne Ouest	Questembert Campagne Est	Questembert Centre Ouest
Questembert Centre Est	Saint Gravé - Pluherlin	Cartons professionnels

1.2.3. Comparaison des tonnages d'ordures ménagères



2 517 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2018 (2 493 en 2017 et 4 311 en 2010), soit **106 kg/hab.** (108 kg en 2017 et 213 kg en 2010). Les tonnages (+1%) augmentent moins vite que la population (+2,8%), ce qui explique la baisse de ce ratio. Par rapport à 2010, on constate une diminution de 42 % sur les tonnages et 50 % en ratio kg/habitant.

A ces tonnages, il faut ajouter les refus de tri (issus du centre de tri) qui rejoignent également l'exutoire du flux ordures ménagères et sont donc enfouis. Ce flux est composé de déchets qui auraient dû au départ rejoindre la poubelle d'ordures ménagères mais qui ont été déposés par erreur dans le sac jaune. En 2018, **100 tonnes** de refus de tri sont sorties du centre de tri (contre 96 tonnes en 2017 et 46 tonnes en 2010). La comparaison d'une année sur l'autre est difficile car ces refus sont stockés et ne sont pas évacués régulièrement.

1.2.4. Zoom sur le traitement

En 2018, sur les 2 517 tonnes d'ordures ménagères collectées sur notre territoire seules 2 388 ont été traitées à l'UVO du SYSEM. Les 147 tonnes restantes ont dû être détournées en mai et juin vers le centre d'enfouissement de La Vraie Croix pour cause de réparation de l'usine.

Sur les **2 517 tonnes** produites sur le territoire, il y a eu une récupération de :

- 203 tonnes de compost (soit 8%) pour une valorisation organique
- 22 tonnes d'acier (soit 0,9%) pour une valorisation matière

A cela s'ajoutent 845 tonnes de perte matière (évaporation d'eau et poussières) liées au process.

	2018		20	17	2010	
Tonnage global Omr	2517	100 %	2493	100 %	4 357	100 %
Part OMr traitée à l'UVO	2388 95 % 2465			99 %	0	0 %
Refus produit (non valorisable)	1318	52 %	2115	85 %	3 638	84 %
Compost valorisé ¹	203	8 %	0	0 %	719	17 %
Tonnage acier ²	22 0,9 %		22 0,9 % 25,50		0	0 %
Perte matière ³	845 34 %		324,50 13 %		0	0 %
Indice de réduction ¹⁺²⁺³	1070 43 %		350	14 %	719	17 %

L'UVO a plutôt bien fonctionné cette année et a donc permis de réduire de 43 % nos tonnages d'ordures ménagères enfouies.

En plus de ce bilan tonnage, il convient de faire un bilan de la valorisation énergétique de l'usine. La production d'énergie pour 2018 est de :

- 163 mégawatt/h d'électricité vendue à Enedis
- 88 mégawatt/h de chaleur vendue à l'usine Michelin

1.3. Les déchets recyclables

1.3.1. Modalités de collecte et de recyclage

Pour le verre et le papier, le tri sélectif se fait par apport volontaire dans des conteneurs de tri situés sur toutes les communes. Environ 100 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire.

Sauf cas particulier, chaque point est composé de deux conteneurs : verre et papier. Ces conteneurs sont régulièrement vidés par un camion grue de la communauté.

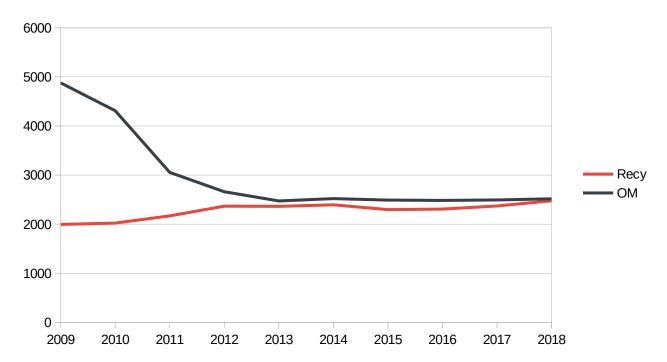
- Le verre collecté est vidé sur la plate-forme de stockage du verre ménager, située à proximité de la déchèterie de Kervault à Questembert. Là, il est rechargé une fois par semaine et transporté dans une usine de recyclage (Saint Gobain Emballage Cognac) où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bocaux ou bouteilles.
- Le **papier** collecté rejoint directement l'usine de recyclage des Celluloses de la Loire, à Allaire, où il est transformé en barquettes et plateaux à œufs.
- Les **emballages légers** sont collectés au porte à porte une semaine sur deux par le biais des **sacs jaunes**. Les rouleaux de sacs jaunes, qui sont numérotés pour permettre le contrôle, sont disponibles gratuitement en mairie et aux bureaux de la communauté.

Après leur collecte, les emballages sont d'abord acheminés vers le centre de tri Venesys du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les usines de recyclage :

- <u>Les bouteilles et flacons en plastique</u> sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux ou tissus synthétiques.
- <u>L'acier et l'aluminium</u> sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils, ou des cadres de vélos.
- <u>La partie en carton des briques alimentaires</u>, ainsi que les <u>petits emballages en carton</u>, sont transformés en essuie-tout, papier peint ou papier Kraft.

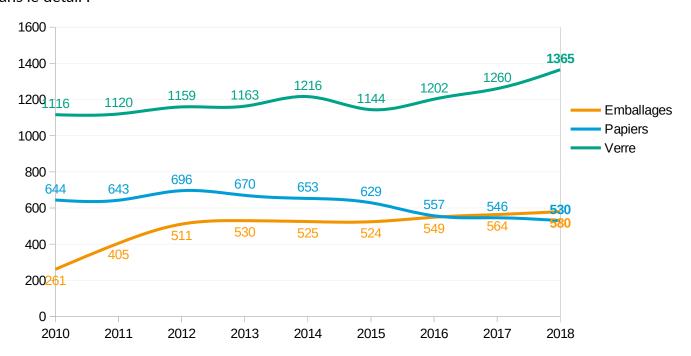
1.3.2. Les résultats de la collecte sélective

En parallèle de la baisse des tonnages d'ordures ménagères, les tonnages globaux de déchets recyclables collectés (verre, emballages, papier)n'ont cessé d'augmenter depuis 2009.



En 2018, ces tonnages de déchets collectés ont légèrement augmenté pour atteindre **2 475 tonnes** (contre 2 370 en 2017 soit + 4 % et + 22 % par rapport à 2010). Ce tonnage équivaut à une performance de **105 kg/hab.**, 2 kg/hab. de plus qu'en 2017 et 5 kg/hab. de plus qu'en 2010.

Dans le détail :



Sur ce diagramme, on peut voir que les tonnages de verre et d'emballages continuent d'augmenter alors que les tonnages de papiers collectés continuent de baisser.

La répartition en matériaux est la suivante :

- 1 365 tonnes de verre soit 58 kg/hab. (55 kg en 2017)
- 530 tonnes de papiers soit 22 kg/hab. (24 kg en 2017)
- 580 tonnes de sacs jaunes soit 24 kg/hab. (24 kg en 2017)

En plus de ces trois flux, de nombreux usagers trient leurs vêtements et les déposent dans les bornes de collecte du Relais (Emmaüs) ou de la Croix Rouge. Ces vêtements sont triés puis réutilisés ou recyclés en fonction de leur état. Les 19 conteneurs à vêtements du Relais ont permis de collecter 88 tonnes de vêtements et textiles inutilisés en 2018, soit environ 3,7 kg par habitant (100 tonnes en 2017 soit 4,3 kg).

Donc avec les textiles, ce sont **2 563 tonnes** de déchets qui ont été triés par la population en 2018.

1.3.3.	Les	tonna	ges	sortant	<u>du</u>	centre	<u>de</u>	<u>tri</u>

Matériaux	Tonnages 2018	Tonnage 2017	Tonnage 2016
Bouteilles plastiques	159	190	165
Emballages métalliques	67	77	82
Cartonnettes	120	143	135
Briques alimentaires	32	40	39
Gros de Magasin	38	23	50
Refus de tri	100	96	77
TOTAL	516	569	548

La différence de tonnage entre les déchets collectés et les déchets sortants du centre de tri correspond aux stocks du centre de tri (sacs jaunes non triés et balles de déchets triés non expédiées). Les comparaisons d'une année sur l'autre sont difficiles, car ces déchets sont stockés au centre de tri sur des périodes variables.

Zoom sur l'évolution des refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets non recyclables contenus dans les sacs jaunes. Tous les mois, un échantillon de sacs est prélevé et les quantités de matériaux et de refus sont pesées. Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution du taux de refus moyen (en%) issu de ces analyses :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
14	- %	18	%		16	%		17 %

Le taux de refus a légèrement augmenté au moment du passage en redevance (les quantités collectées ayant doublé), mais depuis il est à peu près stable. La mise en place de l'extension des

consignes de tri sur les territoires voisins perturbe la compréhension des consignes sur notre territoire. Un quart de nos refus est composé de pots, barquette et films plastiques.

1.3.4. Collecte des cartons professionnels

Pour les professionnels, une collecte payante de cartons est proposée en porte à porte sur les communes de Questembert, Malansac et Rochefort en Terre, moyennant un forfait de 70 €/an. Pour les professionnels des autres communes, une collecte gratuite est proposée au moyen de conteneurs d'apport volontaire fermés à clé (environ un par commune).

En 2018, 83 professionnels ont été collectés au porte à porte, et environ 74 ont apporté leurs cartons dans les conteneurs.

La collecte au porte à porte des cartons a représenté environ 103 tonnes (102 en 2017), et celle des conteneurs 48 tonnes (47 en 2017), soit **151 tonnes** au total (149 en 2017). De nombreux professionnels font également le choix d'apporter gratuitement leurs cartons en déchèterie (+ 19 tonnes).

Après collecte, ces cartons sont directement livrés au centre de tri du SYSEM où ils sont mis en balle avant leur transport chez le recycleur (SUEZ).

1.4. Le contrôle qualité et les dépôts sauvages

Les missions de contrôle qualité visent à améliorer la qualité des déchets collectés et à assurer le respect du règlement de collecte. Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes étant identifiés, les problèmes constatés lors des collectes sont centralisés et suivis de l'envoi d'un courrier correctif nominatif. Cependant du fait du changement de logiciel de redevance, les anomalies sur les tournées de collecte d'ordures ménagères n'ont pas pu être relevées.

Depuis début 2018, un agent de contrôle qualité chargé du nettoyage des points d'apport volontaire, des dépôts sauvages et de relever les infractions a été mis en place, ce qui explique l'augmentation de ce type de courriers ainsi que celle des procès verbaux.

Type de courrier	2017	2018
Sacs ordures ménagères en excédent	141	60
Erreur sacs jaunes (tri ou calendrier)	21	9
Bac ordures ménagères non utilisé	4	0
Dépôts sauvages et divers	12	48
Usagers sans poubelle (non identifiés)	59	15
TOTAL	237	132

Le Pouvoir de police

En 2018, 35 procès verbaux ont été transmis au Tribunal de Grande Instance de Vannes pour dépôts sauvages (contre 15 en 2015, 29 en 2016 et 24 en 2017). Une enquête de gendarmerie est systématiquement demandée par le procureur, et les contrevenants doivent payer une amende dont le montant est fonction du temps de nettoyage et de procédure.

1.5. Les déchèteries et plate-formes de dépôt de déchets

Le territoire compte deux déchèteries équipées du contrôle d'accès (l'Épine à Limerzel et Kervault à Questembert), une plate-forme de stockage et rechargement du verre (Questembert), une plate-forme de stockage des déchets végétaux et une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI de Limerzel). En complément, 3 plate-formes communales de dépôt de déchets verts sont en accès libre sans gardiennage sur les communes de Berric, La Vraie Croix et Le Cours. La communauté effectue le transfert des déchets vers la plate-forme de L'Epine.

Le contrôle d'accès sur les déchèteries

3 types de cartes ont été distribués aux usagers :

- cartes vertes pour les particuliers
- cartes rouges pour les professionnels
- cartes orange pour les collectivités

La borne sonne quand les cartes rouges et orange sont présentées afin d'avertir le gardien. Les cartes professionnelles servent également à enregistrer les dépôts sur une tablette afin d'en permettre l'enregistrement et la facturation.

1.5.1. Horaires d'ouverture et déchets acceptés

Du fait de la fréquentation importante sur Kervault, un deuxième gardien est présent en renfort les vendredi et samedi après-midi.

Horaires

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Déchèterie de	Fermé	Fermé	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h
l'Epine*	14h - 17h30		14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 18h	14h - 18h
Déchèterie de	8h30 - 12h	8h30 - 12h	Fermé	Fermé	8h30 - 12h	8h30 - 12h
Kervault*	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 17h30	14h - 18h	14h - 18h

^{*}Du 1^{er} juin au 30 septembre fermeture 30 minutes plus tard le soir.

Flux acceptés et exutoires :

Flux	Eco-organisme ou prestataire	Lieu de traitement	Type de traitement
Encombrants	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie Croix (56250)	Enfouissement
Bois	Ecosite Croix Irtelle	La Vraie Croix (56250)	Valorisation matière
Déchets verts	Régie QC	Plateforme de l'Epine (56220)	Valorisation agricole
Ferrailles / batteries	GUYOT Envt	Ploermel (56800)	Valorisation matière
Gravats	Régie QC	ISDI de l'Epine (56220)	Stockage
Cartons	SUEZ	Centre de tri du SYSEM (56000)	Valorisation matière
Huiles minérales	ASTRHUL	Lire (49530)	Valorisation matière
Huiles végétales	OLEOVIA	Le Sourn (56300)	Valorisation matière

DDS*	ECO DDS/CHIMIREC	Javéné (35133)	Valorisation énergétique
DEEE**	VEOLIA	Lorient (56100)	Valorisation matière
Pneus	ALIAPUR/TC transp	Saint Guen (22)	Valorisation matière
Mobilier	Eco Mobilier	Saint Meen (35)	Valorisation/réemploi
Lampes	Recylum	Saint Gilles (35)	Valorisation matière
Piles	Corepile	Le Sourn (56)	Valorisation matière

^{*} Déchets Dangereux Spécifiques en filière ECO DDS et hors ECO DDS

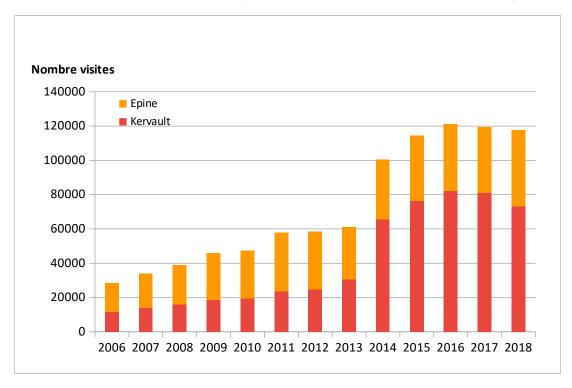
Ces deux sites sont également équipés de conteneurs de tri pour le verre, le papier et les vêtements du Relais, dont les tonnages sont pris en compte dans le global des déchets triés.

1.5.2. Fréquentations des déchèteries

Pour la deuxième année consécutive, les entrées sur les déchèteries ont baissé. Cette baisse, concernant les particuliers, peut-être rapprochée de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites sur une année complète.

En 2018, **117 586 visites** au total ont été enregistrées (comptage automatique) sur les déchèteries de Questembert et Limerzel (contre 119 567 en 2017 et 47 487 en 2010), **soit -2% ou 1981 entrées en moins** (et +148 % depuis 2010).

- **EPINE** → **44 466 entrées** (38 476 entrées en 2017 donc + **16** %)
- KERVAULT → 73 120 entrées (81 091 entrées en 2017 donc 10 %)



1.5.3. Les quantités de matériaux déposées

En 2018, **9 276 tonnes** de déchets ont été déposées en déchèterie, soit **392 kg/hab.** (contre 372 en 2017 et 274 kg/hab en 2010), ce qui représente une augmentation d'environ 8 % en tonnage

^{**} Déchets d'Équipements Électriques Électroniques

et 5 % en kg/hab. par rapport à l'année dernière. A part les piles et les DEEE, tous les flux ont augmenté.

On notera que le taux de valorisation des déchèteries est stable autour de 62 % (contre 52 % en 2010).

	Noi	n valo	risé		Valorisé (matière ou énergétique)												
	Encbt	Grav.	Total	Fer.	Bois	Mob.	DV	Cart.	Huil.	Batt.	DEEE	DDS	Pneu.	Piles	Lamp.	Total	тот
2010	724	1934	2658	326	401		1880	114	5	4	136	30	0	2	0	2898	5556
2016	1449	1957	3406	356	751	181	3402	180	10	0	228	41	17	2	1	5169	8575
2017	1485	1737	3222	362	762	306	3427	197	12	3	200	51	15	2	1	5338	8560
2018	1608	1899	3507	372	800	354	3733	217	19	5	193	57	16	2	1	5769	9276
/NI_1	8 %	9 %	8 %	3 %	5 %	1/1 %	8 %	9 %	37 %	10 %	-/1 %	11 %	6 %	0 %	0 %	7 %	8 %

<u>De plus, pour certains déchets diffus, des filières gratuites de collecte et de recyclage sont mises en place par l'État ou les fabricants</u> :

- Les cartouches d'encre sont collectées par l'entreprise LVL PROXY sur les déchèteries, dans certaines mairies et aux bureaux de la communauté. En 2018, 217 kg ont été collectés (118 kg en 2017).
- Les capsules Nespresso, collectées en déchèterie, et sur différents points de collecte spécifiques. Tonnage non connu en 2018 (293 kg en 2017).

1.5.4. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Cette collecte de déchets dangereux est organisée au niveau national par l'éco-organisme DASTRI. La communauté gère un point de collecte situé au sein de son Centre Technique, les collectes sont organisées tous les deux mois.

Les boîtes vides sont désormais fournies gratuitement aux pharmacies par DASTRI, afin d'être directement données aux patients au moment de la récupération des traitements. Les patients déposent ensuite les boîtes pleines à la communauté ou dans certaines pharmacies point de collecte.

En 2018, **350 kg** de déchets de soins ont été déposés aux bureaux de la communauté par les patients et collectés par DASTRI (340 en 2017).

1.5.5. Les déchets des professionnels

Pour les deux déchèteries, l'accueil des professionnels est prévu mais une contribution financière au volume et par type de déchets est demandée. Les dépôts des services municipaux et des agriculteurs ne sont pas comptabilisés.

Suivi des entrées :

	2010	2017	2018
Professionnels	567	1 001	1 345
Collectivités	1 555	1 028	1 348
Total	2122	2029	2693

Pour l'année 2018, la grille tarifaire appliquée était la suivante :

Type de déchet	Déchets verts	Gravats	Encombrants	Bois	Déchets dangereux
Tarif au m³*	6€	10€	17€	10€	0,65 €/kilo

^{*} sauf déchets dangereux

Pour les autres flux (métaux, carton, verre, papier...) aucune contribution n'est demandée donc ils ne sont pas quantifiés.

Pour les flux quantifiés, les tonnages de déchets déposés par les professionnels sont donc les suivants :

	Déchets verts	Gravats	Encombrants	Bois	TOTAL
2016	41	315	167	16	539
2017	60	592	167	28	847
2018	65	745	224	48	1082

Pour ces 4 flux, les tonnages de déchets professionnels déposés en déchèterie (hors services municipaux et agriculteurs) ont donc représenté environ **1 082 tonnes**, soit 13 % du total (11 % en 2017) pour un peu plus d'1 % du nombre d'entrées enregistrées.

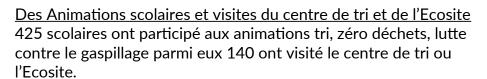
1.6. Les actions de prévention

1.6.1. Les animations

2 346 personnes ont été sensibilisées à la prévention et au tri en 2018 grâce à :

Des Zone de gratuité :

Deux dates en 2018, une au printemps et l'autre en décembre. 1 370 personnes et plus de 4 630kg de vêtements, jeux, livres, mobilier, décoration, électroménagers ont circulé. C'est autant d'objets qui ont une seconde vie au lieu de devenir un déchet potentiel.



Des Animations grand public

481 personnes ont été sensibilisées en 2018, les visites grand public de l'Ecosite et du centre de tri, proposées à partir du 3^{ème} trimestre 2018 ont permis à 48 personnes de découvrir ces sites.





<u>La Semaine Européenne de Réduction des déchets</u> organisée sur une semaine (plutôt que deux auparavant) a bien fonctionné avec 70 participants. En nouveauté une soirée soupe/ciné/débat en partenariat avec les Cuisiniers solidaires, l'intervention de la blogueuse Lena Nicole et des visites de l'Ecosite de La Croix Irtelle.

L'évolution de la prévention en quelques chiffres

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Foyers avec composteur	3 300	4 900	5 380	5 828	6 154	6 499	6 878	7 324	7 660
Tonnage évité	297	441	484	525	554	585	619	659	689
Inscrits compostage collectif			13	25	29	36	40	52	52
Tonnage évité			1	2	3	3	4	5	5
Boîtes aux lettres avec STOP PUB	1 849	2 292	2 755	3 259	2 736	3 000	3 411	4 005	4 221
Tonnage évité	61	76	91	107	90	99	112	131	138
Manifestations avec gobelets consignés		20	25	55	49	29	47	34	31
Tonnage évité		0,3	0,3	0,5	0,5	0,3	0,5	0,4	0,3
Achats de couches lavables			3	10	5	1	3	2	10
Tonnage évité			1,5	6,5	7,5	3	2	2,5	6

Au total, depuis 2010, ce sont environ **5 813** tonnes de déchets qui ont pu être évitées grâce à ces quelques actions de prévention.

2. DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Le financement

2.1.1. Le fonctionnement

DÉPENSES

Le montant total des dépenses de fonctionnement du service déchets s'élève à 2 308 680 € (2 303 189 € en 2017), comprenant les salaires, le matériel, les charges de structure, les factures et les amortissements.

	LIBELLES	CA 2010	CA 2017	CA 2018	
	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 449 820	2 303 189	2 308 680	
011	CHARGES GÉNÉRALES (factures)	338 282	682 058	688 720	Carburants (+12,5K€)
012	CHARGES DE PERSONNEL	502 686	541 284	564 183	Salaires (Nettoyage PAV)
65	CHARGES GESTION COURANTE	597 238	690 821	710 507	SYSEM
66	CHARGES FINANCIÈRES	0	7 129	6 731	Intérêts
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 614	6 084	12 602	Titres annulés
042	TRANSFERTS ENTRE SECTION	Non connu	375 812	325 937	Amortissement des biens

RECETTES

Le montant des recettes s'élève à 2 572 907 € (2 576 603 € en 2017). Les recettes du service sont composées essentiellement des contributions des usagers, des soutiens des écoorganismes, des reventes de matériaux et des subventions.

	LIBELLES	CA 2010	CA 2017	CA 2018	
	RECETTES FONCTIONNEMENT	2 010 325	2 576 603	2 572 907	
70	PRODUIT SERVICES DOMAINE	303 040	1 706 257	1 759 349	RI, déchèteries, matériaux
73	IMPÔTS ET TAXES	1 471 567	0	0	TEOM
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	226 361	478 426	453 829	Eco-organismes, CAE
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	3 535	21 237	Mandats annulés
042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Non connu	68 838	64 536	Amortissement des subventions
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	9 357	2 015	542	Emplois aidés, SDIS
002	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORT	560 505	317 533	273 414	Excédent antérieur reporté

BILAN

Le service déchets a donc <u>un bilan positif</u> de <u>264 226 €</u> (273 414 € en 2017) qui va être <u>reporté</u> <u>sur le budget 2019</u> (en fonctionnement).

2.1.2. Zoom sur les recettes des Eco-organismes

Les recettes des éco-organismes sont souvent versées avec un décalage dans le temps qui rend la lisibilité sur leur évolution difficile.

De 2016 à 2018, les soutiens ont été les suivants :

74			CITEO			ECO M	OBILIER	ECO-S	YSTEMES	ECO	TLC	ECO	DDS		
/4	TOTAL	EMBAL	LAGES	PAPI	ERS	ECO IVI	OBILIER		DEEE	TEXT	TILES		003		
ANNEE BUDGET		€	Détail	€	Détail	€	Détail	€	Détail	€	Détail	€	Détail		
		68 000 68 000	T1 2016 T2 2016			8 610	S1 2015								
2016	513 136	75 500 74 500	T3 2016 T4 2016		com°	7 880	S2 2015	7 563	T3/4 2015						
		21 235 148 253	SDD 2014 LIQ 2015			7 433	S1 2016								
		455	488	72	20	23	922	1	7 563	Ī	0	()		
	75 60 480 881 75	73 200 73 400	T1 2017 T2 2017			7 981	S2 2016	4 589							
2017		66 700 71 000	T3 2017 T4 2017	26 920	2015	2015	920 2015	26 920 2015			3 611	T1 2017	2 262	2016	2 303
		21 194 76 836	SDD 2015 LIQ 2016			13 654	S1 2017	2 957 T2 2							
		382	2 330	26 9	920	21	635	2	1 175	2 2	262	2 3	03		
		136 600	T1-2 2018			6 065	S2 2017	4 157 2 807							
2018	402 317	79 100	T3-4 2018	24 779	2016			3 450	T1 2018	2 280	2017	2 308	2017		
	402 317	21 457 102 605	SDD 2016 LIQ 2017			5 776	S1 2018	2 909							
		339	762	24	779	11	841	1	3 324	2 2	280	2 3	808		

2.1.3. <u>L'investissement</u>

DÉPENSES

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **365 968** € (384 204 € en 2017), avec dans le détail :

	LIBELLES	CA 2010	CA 2017	CA 2018	
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	572 112	384 204	365 968	
Ch20	IMMOB. INCORPORELLES	0	438	11 099	
Ch21	IMMOB. CORPORELLES	395 085	185 605	256 285	Télesco., réparations, bacs
Ch23	IMMOBILISATIONS EN COURS	103 335	95 217	0	Déchèteries
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	73 692	33 124	33 610	
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Non connu	68 838	64 536	Amortissement subventions
041	OPÉRATION PATRIMONIALE	0	984	438	

RECETTES

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **767 285** € (778 370 € en 2017), avec dans le détail :

	LIBELLES	CA 2010	CA 2017	CA 2018	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	745 034	778 370	767 285	
001	EXCED. INVESTISSEMENT REPORT	223 040	373 763	394 165	
1022	FCTVA	77 165	16 012	46 670	
165	CAUTIONNEMENT	0	375	75	
13	SUBVENTIONS	309 408	4 424	0	Déchèteries (CG56, ADEME)
1064	AFFECTATION EN RÉSERVE	0	7 000	0	Plus-value
040	OPER TRANSFERT SECTIONS	135 421	375 812	325 937	Amortissements des biens
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0	984	438	Publications marchés publics

BILAN

Sur la section investissement, le service déchets est <u>excédentaire</u> de <u>401 317 €</u> (394 166 € en 2017) qui sont reportés sur le <u>budget investissement de 2019</u>.

2.2. La facturation du service à l'usager

Les usagers financent le service par le biais de la redevance incitative dont la grille tarifaire 2017 (identique depuis 2013) est présentée ci-dessous :

La part fixe correspond à la facturation de l'ensemble du service :

collectes ordures ménagères : dans la limite du nombre de vidages minimum

· déchèteries : sans limite

collectes sélectives : sans limite

• frais de structure : forfait

En cas de dépassement du nombre minimum de vidages inclus dans l'abonnement, les vidages supplémentaires sont facturés à l'unité, ce qui permet pour ce flux d'ajuster la facture à l'utilisation réelle du service, ce qui donne la grille tarifaire suivante :

Équipement et volume	Part fixe résidence principale*	Part fixe résidence secondaire**	Coût unitaire
Sac rouge 50 litres			2€
Clé magnétique 30 litres	107,94 €	86,58 €	0,89 €
Bac 120 litres	107,94 €	86,58€	3,56 €
Bac 180 litres	151,61 €	121,55 €	5,01 €
Bac 240 litres	195,54 €	156,78 €	6,46 €
Bac 340 litres	268,69 €	215,41€	8,88 €
Bac 770 litres	583,200 €	467,58 €	19,27 €

 $^{^*12}$ vidages inclus (ou 52 sacs de 30 litres) $^{**}6$ vidages inclus (ou 26 sacs de 30 litres)

Pour les foyers accueillant une personne souffrant d'incontinence, des adaptations de grille tarifaire et de grille de dotation sont proposées.

Concernant le paiement des factures, le taux de recouvrement est de 91% (96 % à la même époque en 2017). Ce taux n'est pas définitif, puisque la Trésorerie, qui est chargée du recouvrement, continue d'engager des procédures pour le paiement des factures.

2.3. Le coût du service pour l'habitant

2.3.1. Présentation de la matrice 2018

Pour l'étude détaillée des coûts du service, c'est la méthode Comptacoûts de l'ADEME qui est utilisée. Les données financières sont différentes des données brutes extraites du budget, car toutes les dépenses et recettes sont ventilées par flux et rattachées à l'année dont elles dépendent selon une règle validée au niveau national (ventilation des charges de structure, de communication, de prévention, de personnel et lissage des soutiens...).

Les coûts par habitant sont calculés, via la matrice SINOE avec des populations saisies automatiquement, soit 21 174 habitants en 2010, 23 440 en 2017 et 23 501 en 2018. Ces populations sont différentes des populations prises pour le calcul des ratios (partie technique).

Mantanta an CUT	OMB	V/	Recycla	bles secs	Dáshak	Cartons	Dépôts	T#1	Passif	TOTAL
Montants en € HT	OMR	Verre	Papiers	EL	Déchèt.	pros	sauvages	Textiles	CET2	TOTAL
Charges de structure	81 745	4 419	4 419	55 233	66 280	2 209	6 628			220 933
Communication	2 846	154	154	1 923	2 308	77	231			7 693
Prévention	20 790	1 124	1 124	14 048	16 857	562	1 686			56 191
Pré-collecte	14 200	2 382	1 850	24 006						42 438
Collecte	244 731	19 857	14 631	162 319	213 633	30 178	18 434			703 783
Transport/Traitement	496 325	3 830			321 282		4 318		19 260	845 015
Tri				145 416	4 029	2 884				152 329
Trait. déchets dangereux					27 209					27 209
TOTAL COÛTS	860 637	31 766	22 178	402 945	651 598	35 910	31 297		19 260	2 055 591
Aides et soutiens	12 204	10 144	25 021	352 019	88 249	105	315	2 280	7 165	497 502
Recettes valorisation	24 066	32 740	24 712	59 343	43 598	13 596	16			198 071
TOTAL RECETTES	36 270	42 884	49 733	411 362	131 847	13 701	331	2 280	7 165	695 573
REDEVANCES				1	533 336					1 533 336
AUTRES FACT. PROS					21 950	6 090				28 040
Coût complet €	860 637	31 766	22 178	402 945	651 598	35 910	31 297		19 260	2 055 591
Coût complet €/t	341,93	23,27	41,85	694,73	88,33	237,81	869,36			2 297
Coût complet €/hab	36,62	1,35	0,94	17,15	27,73	1,53	1,33		0,82	87,47
Recettes, aides, soutiens €	36 270	42 884	49 733	411 362	131 847	13 701	331	2 280	7 165	695 573
Recettes €/t	14,41	31,42	93,84	709,24	17,87	90,74	9,19	25,91		993
Recettes €/hab	1,54	1,82	2,12	17,50	5,61	0,58	0,01	0,10	0,30	29,60
Coût aidé HT €	824 367	-11 118	-27 555	-8 417	519 751	22 209	30 966	-2 280	12 095	1 360 018
Coût aidé €/tonne	327,52	-8,15	-51,99	-14,51	70,46	147,08	860,17	-25,91		1 305
Coût aidé €/hab	35,08	-0,47	-1,17	-0,36	22,12	0,95	1,32	-0,10	0,51	57,87
Coût aidé TTC €	886 628	-9 367	-26 361	16 133	556 520	24 243	31 973	-2 280	13 367	1 490 856
Coût aidé €/tonne	352,26	-6,86	-49,74	27,82	75,44	160,55	888,14	-25,91		1 422
Coût aidé €/hab	37,73	-0,40	-1,12	0,69	23,68	1,03	1,36	-0,10	0,57	63,44

2.3.2. Zoom sur les coûts

Les dépenses du service déchets ont représenté **87,47 € HT par habitant** (89,5 € en 2017 et 84,3 € en 2010) qui se répartissent de la façon suivante :

Flux	2010		20	16	201	L7	2018	
Ordures ménagères	51,7		3	39		40,5		,6
Verre	2,8		1,3		1,3		1,4	
Papiers	1,4	11,1	0,9	18,7	0,9	20	1	19,6
Emballages	6,9		16,5		17,8		17,2	
Déchèteries et plate-formes	19		26,5		26,8		27,7	
Cartons professionnels	2,	4	1,5		1,5		1,5	
Dépôts sauvages							1,3	
Textiles	0		()	0		0	
Ancienne décharge	0,1		0	,7	0,8		0,8	
TOTAL	84,	3€	86,	4€	89,5 €		87,5	

La diminution des charges entre 2017 et 2018 est de 2 € par habitant, avec dans le détail :

- une baisse des ordures ménagères liée à la fin de l'amortissement des matériels achetés pour la RI en 2011 et à l'absence de contribution exceptionnelle du syndicat de traitement
- une augmentation des déchèteries liée à l'augmentation des tonnages et à la mise en place du contrôle d'accès
- à noter l'apparition du service de nettoyage des dépôts sauvages

2.3.3. Zoom sur les recettes

Les recettes sont liées à la revente des matériaux (collectes sélectives et déchèteries), à des subventions et aux aides des éco-organismes. Toutes ces recettes, qui viennent en déduction des charges, ont représenté 29,60 € par habitant (30,80 € en 2017 contre 21,10 € en 2010).

Flux	2010		20	16	201	L7	2018	
Ordures ménagères	3		2	2,5		2,3		5
Verre	2,4		1,7		1,8		1,8	
Papiers	1,9	11,6	2,2	20	2,1	20,5	2,1	21,4
Emballages	7,3		16,1		16,6		17,5	
Déchèteries et plate-formes	6,	1	6,3		7		5,6	
Cartons professionnels	0,	3	0,6		0,6		0,6	
Dépôts sauvages							0	
Textiles	0		()	0,1	1	0,1	
Ancienne décharge	0,1		0	,3	0,3		0,3	
TOTAL	21,	1€	29,	7€	30,8 €		29,60 €	

La diminution des recettes entre 2017 et 2018 est de 1,2 € par habitant. Elle est essentiellement liée aux déchèteries avec la diminution des aides Eco-mobilier (au profit d'une collecte opérationnelle) ainsi qu'à un retour à la normale des aides DEEE (déchets électriques) qui avaient été fortes en 2017 (régularisation d'années antérieures).

2.3.4. Bilan: Coûts aidés TTC

Après déduction des recettes, et intégration de la TVA, les coûts réellement à la charge de la collectivité sont passés de 64,60 € par habitant à 63,50 € en 2018 (diminution des charges plus importante que celle des recettes), soit une diminution globale d'environ 1,10 € par habitant, qui se répartissent de la façon suivante :

Flux	2010		2016		2017		2018	
Ordures ménagères	51		39		41		37,7	
Verre	0,5		-0,4		-0,5		-0,4	
Papiers	-0,6	-0,5	-1,3	-0,3	-1,2	0,6	-1,1	-0,8
Emballages	-0,4		1,4		2,3		0,7	
Déchèteries et plate-formes	13,5		21,8		21,3		23,7	
Cartons professionnels	2,1		0,9		1		1	
Dépôts sauvages							1,4	
Textiles	0		0		-0,1		-0,1	
Ancienne décharge	0,2		0,4		0,6		0,6	
TOTAL	66,8 €		61,80 €		64,40 €		63,50 €	

Une fois les recettes déduites, on peut constater que les coûts résiduels sont essentiellement liés aux flux ordures ménagères (59%) et déchèteries (37%) qui représentent à eux deux 96 % du coût résiduel, soit 61,40 € et donc environ 2 € par habitant pour les autres flux.

2.3.5. Les contributions des usagers

Les coûts résiduels sont ceux qui doivent être financés par les contributions des usagers, par le biais de la redevance incitative essentiellement, mais aussi des facturations spécifiques aux professionnels que sont les dépôts en déchèteries et la collecte des cartons en porte à porte.

Au global, ces contributions ont représenté un montant de 1 561 376 € soit 66 € par habitant (stable par rapport à 2016 et 2017).

On peut constater que le coût du service est bien couvert par les contributions des usagers. Le service est même légèrement excédentaire à hauteur de 2,50 € par habitant en 2018.

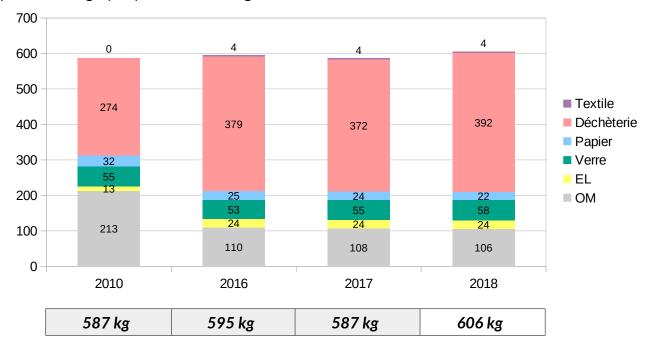
3. SYNTHÈSE : RÉPARTITION DES QUANTITÉS ET DES COÛTS

3.1. Répartition des quantités (tonnes et kg/habitant) *dont refus de tri

		OM		Colle	cte sélec	Déchèterie	TOTAL		
		ОМ	EL*	Verre	Papier	Textile	Total	Total	TOTAL
2010	tonnes	4 311	261	1 116	644	0	2 021	5 554	11 888
20 256	kg/hab	213	13	55	32	0	100	274	587
2017	tonnes	2 494	564	1 260	546	100	2 470	8 557	13 521
23 024	kg/hab	108	24	55	24	4	107	372	587
2018	tonnes	2 517	580	1 365	530	88	2 563	9 276	14 356
23 688	kg/hab	106	24	58	22	4	108	392	606
Évolution kg/hab 2017/2018		-2%	0%	5%	-6%	-14%	1%	5%	3%
Évolution kg/hab 2010/2018		-50%	90%	5%	-25%		8%	43%	3%

Sur ce tableau, on constate que tous flux confondus, chaque usager a jeté **606 kg** de déchets (contre 587 kg en 2017 et 2010), mais la répartition de ces déchets a beaucoup évolué depuis 2010.

Ce qui donne le graphique suivant en kg/habitant :



Malgré la mise en place de la redevance et le déploiement de nombreuses actions de prévention, la **production globale de déchets** est repartie à la **hausse en 2018** (+3 % par rapport à 2010 et à l'année dernière). Cependant depuis 2010 on constate qu'un meilleur tri a permis une **augmentation globale du tri** (+ 8 %), une **baisse importante des ordures ménagères** (-50%), mais a aussi engendré une **très forte augmentation des dépôts en déchèteries** (+ 43 % depuis 2010).

Sur le graphique ci-dessus, on constate que l'enjeu est bien désormais autour des flux déposés en déchèterie. En effet, plusieurs facteurs (redevance, interdiction brûlage...) ont engendré une augmentation importante des quantités de déchets déposées en déchèterie que la mise en place du contrôle d'accès sur les sites n'a pas encore permis de faire évoluer.

3.2. Évolution du taux de valorisation des déchets

Si on cumule les déchets valorisés tous flux confondus, on obtient les résultats suivants :

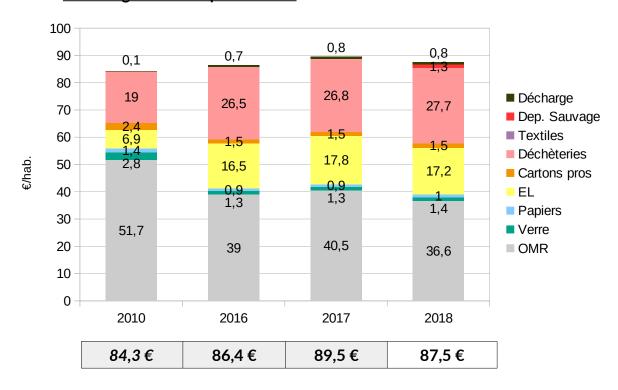
	Non valorisé										
	Refus OM	Refus sacs jaunes	Déchèterie	Total non valorisé	Déchets recyclables (hors refus)	OM (compost + acier)	Déchèterie	Total Valorisé	TOTAL	Total kg/hab.	% valorisé
2010	3 638	46	2 688	6 372	2 021	719	2 866	5 606	11 978	590	47 %
2017	2115	96	3222	5433	2374	25,50	5335	7735	13168	572	59 %
2018	1318	100	3507	4925	2375	225	5769	8369	13294	562	63 %

On constate que le pourcentage global de valorisation a progressé de **16 points depuis 2010** et que la quantité de déchets traitée a diminué de **28 kg/habitant**. La hausse de la valorisation est due à la reprise d'activité de l'usine de compostage des ordures ménagères.

Le process de cette usine a un double effet puisqu'il permet une perte de tonnages liée au compostage et au tri de l'acier mais également à une perte en eau importante.

3.3. Répartition des coûts

3.3.1. Les charges en € HT par habitant



Au total, entre 2017 et 2018, on constate une diminution des charges de **2** €/habitant essentiellement due à la fin des amortissements liés à la RI et à la fin de la contribution exceptionnelle SYSEM.

3.3.2. Les recettes en € HT par habitant



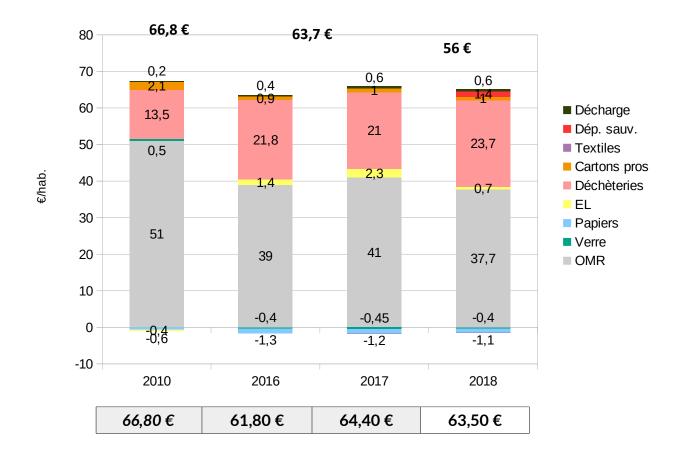
On constate que les transferts entre les flux ont permis une augmentation importante des recettes depuis 2010, soit 8,50 € par habitant.

Les augmentations de recettes les plus importantes sont liées au flux des emballages (+10,20 € liés aux augmentations de tonnages et à la mise en place des éco-organismes).

3.3.3. Les coûts aidés TTC

Après déduction des recettes et intégration de la TVA, on peut constater que les coûts résiduels du service (à financer par les habitants) sont essentiellement liés aux flux ordures ménagères (59%) et déchèteries (37%), qui représentent à eux deux 96 % des coûts résiduels du service déchets.

La part du coût des déchèteries se rapproche peu à peu de celle des ordures ménagères.



Le déploiement du programme de prévention, couplé à la réorganisation du service et des collectes pour la mise en place de la redevance incitative, ont permis de faire diminuer le coût du service d'environ 3,30 € par habitant depuis 2010 malgré les augmentations de taxes (TVA et TGAP), les augmentations importantes des coûts de traitement et la mise aux normes du parc de déchèteries.

CONCLUSION

Le projet de mise en place de la redevance incitative avait pour objectif de réduire la quantité d'ordures ménagères au profit des collectes sélectives et de la prévention. Dans le même temps, les élus avaient compris qu'il y aurait en contrepartie également un report de déchets en déchèterie, c'est pourquoi des travaux avaient été programmés sur ces installations.

Fin 2018, après 7 ans de redevance effective, on peut constater que les reports de tonnages ont bien eu lieu conformément aux prévisions, avec une augmentation du taux de valorisation.

Cependant comme on peut le constater dans ce rapport, le flux à maîtriser dans les années à venir est celui des déchèteries, qui est en constante augmentation et qui représente plus de 70 % des déchets non valorisés du territoire. Après la mise en place du contrôle d'accès, qui a permis une baisse de fréquentation et une meilleure prise en compte des déchets professionnels, l'attention va devoir être portée sur le flux des encombrants afin de mieux les identifier et trouver des pistes de tri supplémentaires.

La fin des amortissements pour la mise en place de la redevance a permis une légère baisse des coûts résiduels de service d'environ 1€ par habitant, malgré l'augmentation des lignes carburant et traitement des déchèteries.

Si on compare aux moyennes nationales pour la même typologie d'habitat (mixte à dominante rurale), les coûts résiduels de 63,50 € par habitant, qui représentent le besoin en financement du service, restent très inférieurs aux moyennes nationales qui sont d'environ 92 €/hab (source SINOE ADEME 2018).

En 2019, l'enjeu se portera donc sur la maîtrise des coûts des déchèteries et sur la réflexion concernant la mise en place de l'extension des consignes de tri, qui aura un impact tant sur les outils de traitement que sur les collectes.